



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-LEGIER - LA CHIESAZ

PREAVIS N° 10/2019

Rapport de la commission ad hoc concernant l'entretien du réseau routier communal pour l'année 2019

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers,

La commission ad hoc nommée par le bureau du conseil dans le cadre du préavis n° 10/2019 s'est réunie le 7 mai 2019 à 19h30, à la salle de conférence et s'est constituée comme suit :

		Présences
Président	Jacques Chevaley	✓
Rapporteur	Michèle Petetin	✓
Membres	Yves Filippozzi	✓
	Gabrielle Pasche	✓
	Carlos Contreras	✓

Le préavis nous est présenté par M. Thierry George, municipal et M. Grégoire Monnard, ingénieur, représentant le bureau MCR & Associés. Nous les remercions chaleureusement pour leur grande disponibilité et les nombreux et intéressants renseignements qu'ils nous ont fournis.

La somme allouée pour l'entretien du réseau routier communal en 2019 se monte à CHF 800'000. Ce préavis (CHF 645'000) sera complété par celui portant sur la réfection du chemin du Flumez.

Signalons que CHF 835'300 étaient consacrés à l'entretien du réseau routier en 2018 et que les travaux se sont finalement chiffrés à CHF 740'884. Ceci représente donc une économie de CHF 94'416 qui n'a pas été utilisée pour d'autres travaux afin de rester conforme à ce que le conseil communal avait accepté. Nous relevons que la commune se situe dans la moyenne cantonale pour ce qui est des investissements routiers.

Le chemin des Conversions : l'intervention était prévue cette année, selon le plan d'entretien sur 5 ans, et estimé à CHF 500'000. Compte tenu de son état, moins dégradé que prévu, et des travaux à venir pour le téléski de La Châ, l'intervention sera réalisée ultérieurement (probablement en 2020) et se limitera à des travaux ponctuels.

Le chemin du Chevalet , très fréquenté par des véhicules lourds (débardage et agriculteurs), est en très mauvais état mais ne sera assaini que sur 200 m. pour des raisons financières. La réfection est conséquente et onéreuse car des travaux connexes sont à faire (réaménagement des talus, drainage des eaux de ruissellement).

Autres chemins : travail de réfection complet sur une courte distance (purges). Pour le choix de ces travaux, la municipalité a tenu compte des demandes des VMCV (ex. purge chemin de la Veyre-d'En- Haut).



Obturation des fissures : les 2 manières de les traiter sont rapides et peu onéreuses . Les purges et le traitement des fissures augmentent la durée de vie des chaussées de 5 à 10 ans.

Durée de vie des différents éléments quand les travaux sont bien réalisés :

Coffrage	:	50	ans
Couche support	:	25-30	ans
Couche d'usure (3-4 cm)	:	10-15	ans

Le Chemin des Bendes, peu fréquenté, recevra un revêtement type pénétré, meilleur marché : gravillons sur bitume puis compactage au rouleau.

Question 1: Comment prenez-vous en compte la sécurité des piétons, l'augmentation du trafic et la sécurité du trafic ? Réponse 1: il s'agit là d'un préavis d'entretien. Ces points- là seront présents lors des préavis de réfection totale (ex. Les Osches, la traversée du village).

Question 2: des études ont quantifié l'impact négatif du changement climatique sur la durée de vie des chaussées. Des recherches sont-elles en cours pour mettre en place des mesures d'adaptation pour lutter contre ce phénomène ? Réponse 2: il y a toujours des recherches sur différents matériaux mais ne pas oublier que nous avons des conditions particulières : grandes chaleurs et grands froids. Utiliser un bitume dur, moins élastique pour lui permettre de résister aux grosses chaleurs le rend cassant au froid. Quant au bitume plus mou, il se déforme avec la chaleur.

Question 3: Est-ce-que les municipaux gardent à l'esprit la possibilité d'utiliser un revêtement non imperméable pour les chemins agricoles et forestiers peu usités ? Le coût est intéressant à long terme (30 ans). Réponse 3: oui, nous avons évoqué cette possibilité (ex, ch des Conversions) mais cela fonctionne bien quand le terrain est plat, ce que conteste le questionneur.

Un commissaire souhaiterait avoir des exemples chiffrés de critères de développement durable pris en compte. Volet très important pour M.Monnard et qui correspond à un cahier des charges bien précis nous dit-il.

Le bureau d'ingénieur et le Municipal nous informent que, d'ici à 5 ans environ, nous aurons rattrapé le léger retard des travaux usuels d'entretien et que les travaux alors engagés seront en phase avec le vieillissement du patrimoine routier.

Les commissaires sont unanimes pour approuver la nécessité de réaliser ces travaux.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède et après délibération, à l'unanimité, la commission recommande au conseil communal d'approuver les conclusions de ce préavis, à savoir :

- ° Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- ° Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 645'000 ;



- ° Encaisser l'éventuelle subvention cantonale ;
- ° Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;
- ° Amortir selon le point 6 du préavis.

Le président

M. Jacques Chevaley

A handwritten signature in blue ink, consisting of a vertical line on the left, a large loop on the right, and a horizontal line at the bottom.

La rapporteuse

Mme Michèle Petetin

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a long horizontal line extending to the right.